



CHANCELLERIE D'ÉTAT

BUREAU DE LA

COMMUNICATION

Réforme hospitalière et localisation de la HE-ARC

Des décisions qui renforcent l'unité cantonale

La chancellerie d'Etat communique :

La création d'un centre mère-enfant à La Chaux-de-Fonds et d'un centre de l'appareil locomoteur à Neuchâtel, telles sont les décisions prises par le Conseil d'Etat en matière de réforme hospitalière et communiquées ce jour par le gouvernement neuchâtelois in corpore. Ces décisions impliquent le transfert des missions hospitalières de l'hôpital de la Providence vers HNe et un nouveau rôle pour le site du Val-de-Travers. Cette réforme indispensable est motivée avant tout par le souci de garantir durablement à l'ensemble de la population neuchâteloise un accès à des soins de qualité et par la nécessité de ramener le coût du dispositif hospitalier du canton de Neuchâtel vers la moyenne nationale. Elle déploiera progressivement ses effets d'ici à 2015.

Par ailleurs, le Comité stratégique de la Haute Ecole ARC (COSTRA) a annoncé ce matin la décision finale conjointe des Cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel consistant à regrouper toutes les filières de la HE-ARC sur un campus unique en ville de Neuchâtel, avec la localisation des instituts et laboratoires à La Chaux-de-Fonds (Neode) et à Saint-Imier. Pour le Conseil d'Etat neuchâtelois, ce choix est le seul à même d'assurer la pérennité de l'école dans l'Arc jurassien, tout en préservant son ancrage régional et sa proximité avec le tissu économique local. La réalisation de ce projet est prévue pour la rentrée académique 2011. Des négociations sont actuellement en cours pour sa concrétisation dans le bâtiment TransEurope, sur le plateau de la gare de Neuchâtel.

Un canton uni et équilibré

Les décisions prises par le Conseil d'Etat démontrent dans les faits et par les actes sa volonté politique de renforcer l'unité cantonale, en ligne avec son Programme de législation et la construction du RUN. Cette vision moderne d'une agglomération urbaine et de ses cinq régions permet de transcender les anciens clivages, de faire rayonner le canton de Neuchâtel vers l'extérieur et de le positionner en Suisse occidentale comme pôle de l'Arc jurassien franco-suisse. Une liaison performante entre l'agglomération et les régions sera assurée par le futur TransRUN et par un réseau routier efficace pour l'essentiel déjà en place. Cette logique nécessite évidemment de rationaliser les infrastructures en évitant les doublons et en veillant au maintien et à la complémentarité des équilibres régionaux.

Les décisions prises par le Conseil d'Etat permettront de favoriser cette complémentarité nécessaire des pôles d'équilibre du canton. Elles résultent d'un long travail d'écoute et de consultation des partenaires concernés. Les modalités de mise en œuvre et d'application feront également l'objet de démarches consultatives dans la perspective d'un travail en commun respectant les équilibres.

Ces décisions s'inscrivent dans un contexte stratégique, financier et temporel aux échéances visibles permettant la mise en œuvre réelle de plans d'actions structurants. L'horizon 2015 est la date pivot que s'est fixée le Conseil d'Etat pour la réalisation des principaux projets d'infrastructures, 2016 étant celle qui verra la concrétisation du TransRUN, avec des investissements très importants à la clé.

Le Conseil d'Etat est convaincu que les décisions prises sont déterminantes sur le long terme, rationnelles et pérennes. Elles s'inscrivent dans l'intérêt général de la population neuchâteloise.

Réforme hospitalière

Contexte de la réforme hospitalière

Suite aux décisions prises en janvier 2007 par le Conseil d'Etat dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions d'HNe, une crise aigüe s'était déclenchée dans le milieu de la pédiatrie. Le Conseil d'Etat avait alors admis de geler la mise en œuvre de la centralisation de la pédiatrie hospitalière sur le site de Pourtalès pour étudier la faisabilité de création d'une unité mère-enfant sur un site unique.

A l'été 2007, HNe a remis au Conseil d'Etat un rapport concluant à la nécessité de mettre en place une telle structure. En septembre 2007, le Conseil d'Etat a donné mandat à HNe d'étudier les implications de la création sur un seul site, à La Chaux-de-Fonds ou à Neuchâtel, d'une unité mère-enfant et la nouvelle répartition des soins aigus en découlant. Cela tout en garantissant un équilibre régional basé sur la complémentarité des activités médicales déployées.

Statu quo pas envisageable et 2 scénarios proposés

Le rapport HNe met en lumière plusieurs points rendant impossible le maintien du dispositif hospitalier dans son organisation actuelle. Il ressort en effet notamment un surdimensionnement du dispositif hospitalier neuchâtelois, d'autant plus problématique dans un contexte préoccupant des finances publiques. L'organisation actuelle rend en outre difficile le recrutement de personnel hautement qualifié, indispensable au maintien durable d'une qualité élevée de soins.

L'étude menée par HNe a conclu par la proposition de deux scénarios : la variante no 1 prévoyant la création d'un centre mère-enfant (regroupant gynécologie, obstétrique, pédiatrie et néonatalogie) sur le site de La Chaux-de-Fonds et un centre de l'appareil locomoteur (regroupant orthopédie, traumatologie osseuse, rhumatologie, neurologie, chirurgie du rachis et disciplines associées) à Neuchâtel et la variante no 2 proposant son inverse. Dans les deux scénarios, les missions hospitalières de La Providence sont reprises par HNe dans ses sites de Pourtalès et de La Chaux-de-Fonds et un nouveau rôle est proposé pour le site du Val-de-Travers.

A l'analyse des deux scénarios, le Conseil d'Etat constate que tous deux répondent aux objectifs fixés à HNe. Ils permettent notamment d'assurer une accessibilité globale aux soins adéquate à plus de 80% pour toute la population, un renforcement marqué du dispositif hospitalier de La Chaux-de-Fonds et une optimisation de l'utilisation des ressources permettant de réaliser une économie financière conséquente de 11,5 millions de francs à l'horizon 2015, date de la mise en œuvre complète du nouveau dispositif. En terme de ressources humaines, les deux scénarios impliquent une diminution d'environ 80 équivalents plein temps. Compte tenu du temps nécessaire pour réaliser cette réforme, du taux de rotation élevé existant dans le domaine de la santé et du nombre important de collaboratrices et collaborateurs employés par HNe et La Providence, cette réduction devrait pouvoir être menée sans licenciement. En outre, sur le plan des investissements les deux variantes nécessitent des ressources équivalentes estimées à 55 millions de francs environ.

Le choix du Conseil d'Etat

Dans ce contexte de faible différenciation, les arguments déterminants qui ont conduit le Conseil d'Etat à choisir la variante « Création d'un centre mère-enfant à La Chaux-de-Fonds et d'un centre de l'appareil locomoteur à Pourtalès », contrairement au scénario privilégié par HNe, visent à réaffirmer la volonté politique de renforcer l'équilibre régional dans l'intérêt général de l'ensemble de la population neuchâteloise.

Le Conseil d'Etat relève notamment que le scénario choisi permet, pour le site de La Chaux-de-Fonds, un renforcement de sa capacité hospitalière et une augmentation plus marquée de son activité d'hospitalisation, ainsi que du nombre d'emplois.

Concernant le site du Val-de-Travers, le scénario retenu prévoit sa transformation en centre de traitement et de réadaptation de 35 lits, ainsi que la responsabilité d'une nouvelle mission cantonale dédiée à la gériatrie. Une policlinique régionale desservie durant les heures ouvrables sera maintenue et une structure d'accueil de nuit et de week-end sera mise en place en collaboration avec les médecins en cabinet. Par ailleurs, une consultation d'un gynécologue obstétricien et une consultation sage femme seront maintenues. L'existence du SMUR et d'un service d'ambulance, voire leur développement, sont garantis et une éventuelle reprise par HNe du service d'ambulance sur mandat des communes sera étudiée. Enfin, une expérience pilote de plate-forme régionale de santé sera menée avec comme objectif de garantir à long terme l'accès aux soins à la population et de contribuer à la formation des professionnels.

Quant à La Providence, seule sa mission de dialyse ambulatoire est maintenue. Les autres missions, soit la médecine interne et spécialités, l'orthopédie élective et l'ophtalmologie hospitalière, seront transférées vers HNe. Dans le but de minimiser les conséquences de l'arrêt de ces activités, mandat est donné au DSAS, en concertation avec tous les acteurs concernés, de fournir au Conseil d'Etat d'ici au 30 juin 2008 un rapport contenant le plan opérationnel du transfert des activités hospitalières de La Providence vers les sites de Pourtalès et La Chaux-de-Fonds.

Calendrier

2008 : Etudes et travaux préparatoires de rénovation du site de La CDF ;
 Transfert de la pédiatrie hospitalière du site de CDF sur le site de Pourtalès ;
 Transfert sur le site de Pourtalès des activités d'hospitalisation aiguës du site du Val-de-Travers.

- 2009 : Transfert des activités « mère-enfant » du site de La CDF sur le site de Pourtalès.
- 2010 : Phase I de construction et de rénovation du site de La CDF : plateaux techniques et 1^{ère} partie des unités de soins.
- 2013 : Phase II de rénovation du site CDF : 2^{ème} partie des unités de soins.
- 2015 : Transfert dans un premier temps des activités « mère-enfant » du site de Pourtalès sur le site de CDF et intégration, dans un deuxième temps, des activités de l'appareil locomoteur sur le site de Pourtalès.

HE-ARC

Regroupement indispensable

Le regroupement des 13 différents sites actuels de la HE-ARC est indispensable, aussi bien pour des raisons de gestion rationnelle que de synergies pédagogiques. La création d'un campus unique à Neuchâtel permettra d'atteindre l'objectif de 500 étudiants au minimum par site de formation HES, objectif préconisé par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT). C'est pour des raisons historiques et géographiques que la HE-ARC n'est pas en mesure d'atteindre cet objectif aujourd'hui. La trop grande dispersion des sites, ajoutée à la baisse progressive du nombre d'étudiants sur certains sites, compromettent à terme la survie de la HE-ARC et engendrent des coûts supérieurs à la moyenne romande.

Ce regroupement permettra en outre de réduire les coûts par étudiant qui sont toujours plus élevés pour les petites structures, notamment lorsque l'infrastructure technique est importante, à l'image des écoles d'ingénieurs.

Travaux menés dans une démarche participative

En avril 2007, le COSTRA a fait une proposition au Conseil d'Etat concernant le regroupement des sites HE-ARC, notamment la localisation provisoire du domaine ingénierie à Neuchâtel dès la rentrée académique 2008.

Dans le cadre d'une démarche qu'il a voulue participative, le Conseil d'Etat a alors mis sur pied une « task force », regroupant trois de ses membres, ainsi que des représentants des trois villes et la directrice de la HE-ARC. La task force a soigneusement étudié toutes les variantes envisageables.

Les travaux se poursuivent concernant l'affectation future du bâtiment du Locle.

Le choix du Conseil d'Etat

Pour le Conseil d'Etat, la HE-ARC est évidemment l'école des trois cantons et l'adhésion des trois partenaires est donc impérative.

Le regroupement sur un site unique en ville de Neuchâtel assurera la pérennité de l'école sur le territoire cantonal, ainsi que le maintien et le développement de ses liens avec le tissu industriel neuchâtelois. Il permettra également de renforcer le pôle de la microtechnique, à travers la construction de passerelles et le développement de synergies importantes avec l'UniNE, le CSEM et l'EPFL.

Par ailleurs, la localisation à Neuchâtel ne place pas la HE-ARC en concurrence avec la HES bernoise : les filières concernées du site de Bienne sont essentiellement composées de classes mixtes comptant une faible proportion d'étudiants romands fortement motivés par une formation bilingue.

Lien fort avec le tissu industriel

Ce regroupement est en outre essentiel pour l'avenir de l'économie régionale. Il a obtenu un large soutien des milieux économiques de l'Arc jurassien, notamment grâce au maintien de contacts directs avec les partenaires par les instituts décentralisés.

Le maintien des instituts de recherche dans les Montagnes neuchâteloises offre aux industries l'ancrage régional constituant l'essence même de la mission de formation de la HE-ARC. Le nouvel Institut d'Horlogerie et Création sera localisé à La Chaux-de-Fonds, à côté de l'Institut des microtechnologies. Ainsi, la recherche, qui représente l'un des aspects les plus prestigieux de la HE-ARC, reste implantée dans les Montagnes.

Le Conseil d'Etat est convaincu qu'il s'agit d'un acte concret majeur pour l'avenir de la région Arc jurassien.

Localisation à proximité immédiate de la gare de Neuchâtel

Des négociations sont actuellement en cours pour une localisation du campus unique de la HE-ARC dans le futur bâtiment à l'architecture contemporaine TransEurope, sur le plateau de la gare de Neuchâtel.

Situés sur la ligne du pied du Jura, en liaison directe avec les Montagnes neuchâteloises (TransRUN) et abritant l'ensemble des domaines de formation, les locaux qui abriteront la HE-ARC dès la rentrée académique 2011 constitueront alors une vitrine à même d'attirer des étudiants en provenance d'un large bassin de recrutement.

- **Réforme hospitalière : le rapport d'étude d'HNe, le préavis du Conseil des hôpitaux et la déclaration du Conseil d'Etat concernant la réforme hospitalière sont disponibles sur www.ne.ch/presse**

Neuchâtel, le 18 janvier 2008